



Notice explicative ElCom

Date décembre 2016

Demande électronique

1 Aperçu

PrivaSphere est une plateforme de messagerie pour envoyer en toute sécurité et avec la traçabilité voulue des courriers électroniques confidentiels.

L'administration fédérale considère PrivaSphere comme une plateforme de messagerie sûre pour transmettre des demandes par voie électronique aux autorités et aux tribunaux aussi bien au niveau fédéral que cantonal. Désormais les autorités, mais aussi des entreprises ou le simple citoyen peuvent utiliser cette plateforme pour un déroulement efficace des processus de cyberadministration. L'ordonnance correspondante sur la communication électronique est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Au lieu de recourir au courrier postal normal, les parties en présence et les citoyens peuvent ainsi transmettre leurs requêtes via cette plateforme. L'ElCom met à disposition sur son site Internet un formulaire de demande simple (cf. ci-dessous « Comment rédiger votre demande électronique ? »).

Pour autant que vous l'acceptiez, l'ElCom utilisera cette plateforme également dans le cadre de procédures qui impliquent l'envoi sécurisé d'informations, de demandes complémentaires ou de dossiers lorsque l'utilisation de courriels électroniques n'est pas indiquée.

Vous trouverez la liste des plateformes reconnues à l'adresse : <https://www.bj.admin.ch/bj/de/home/staat/rechtsinformatik/e-uebermittlung.html>

2 Comment rédiger votre demande électronique ?

Dorénavant vous pouvez transmettre par voie électronique vos demandes, également celles qui étaient jusqu'à présent envoyées comme « Recommandé » par la Poste. Afin de simplifier autant que possible cette procédure, l'ElCom met à votre disposition un formulaire de demande que vous trouverez sous :

www.elcom.admin.ch/e-eingabe

PrivaSphere
Secure Messaging Service

Formulaire sécurisé de contact

À

De *

Concerne

Entreprise [Open Ecopy LocalSigner](#)

Nom *

Prénom *

Rue/No *

NPA/Localité *

Une demande formelle doit être signée électroniquement et transmise au format PDF.

Pièce jointe (14 MB de **max.** 15 MB disponible)

[Ajouter des pièces jointes](#) [Extra-Large](#)

[Déposer les annexes ici](#)

Communications

En cliquant sur "Envoyer" vous acceptez nos [conditions générales](#).
Après l'envoi, vous pourrez télécharger une copie du message.

[Envoyer de manière sécurisée](#)

Illustration : Formulaire de demande de l'EICOM

3 Quels sont les avantages d'une demande électronique ?

Le plus souvent, vous avez déjà sauvegardé sur un support électronique chez vous la plupart des documents que vous devez préparer pour une demande, qu'il s'agisse de lettres, de tableaux, de calculs, de photos, de plans, etc. La demande électronique vous évite de devoir imprimer ce matériel pour nous le transmettre et vous gagnez ainsi du temps.

La demande électronique étant gratuite, même s'il s'agit d'un envoi recommandé, vous économisez des frais de port.

De son côté, l'EICOM a introduit la gestion électronique des affaires dans son secrétariat technique, ce qui implique que toutes les demandes sont saisies et enregistrées électroniquement. Le recours à une plateforme électronique sécurisée permet donc à chacun de nous de mener à bien les processus avec l'efficacité voulue.

4 Est-ce que ma demande est valable sur le plan formel ?

Des demandes simples peuvent aussi être adressées de manière informelle. Les demandes formelles nécessitent en revanche une signature valable d'une personne habilitée à représenter l'entité juridique. Une simple lettre scannée dotée de la signature est cependant insuffisante. Vous avez deux possibilités pour formaliser votre demande électronique :

- Vous vous enregistrez auprès d'un fournisseur reconnu pour délivrer une signature électronique (cf. «Où dois-je m'enregistrer ?»)
- Vous nous envoyez par courrier postal l'original signé de votre demande ayant force juridique (vous pouvez quand même envoyer les annexes de manière électronique).

5 Où dois-je m'enregistrer ?

En fait, vous ne devez pas vous enregistrer pour transmettre votre demande de manière sûre et efficace à l'aide du formulaire de l'EICOM.

Vous pouvez aussi recevoir des réponses de l'EICOM via la plateforme sans être enregistré. Pour cela, nous devons vous transmettre un mot de passe qui vous permettra de retirer les

données. Mais si vous êtes enregistré, ce mot de passe n'est plus nécessaire pour retirer les informations.

Si vous optez pour une utilisation plus fréquente d'une plateforme sécurisée pour l'échange de données (pour vos propres contacts avec les clients), vous pouvez vous enregistrer en principe auprès de chacun des fournisseurs reconnus de plateformes sécurisées. Vous apparaîtrez alors dans un répertoire en tant qu'expéditeur et destinataire de courrier électronique sécurisé.

Une signature électronique est nécessaire pour que la correspondance électronique ait force juridique. La signature électronique est régie par la loi fédérale sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique (SCSE) et par l'ordonnance sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique (OSCSE). Cela implique en Suisse la signature électronique légalement conforme d'un service de certification reconnu. Le [Service d'accréditation suisse](#) (SAS) publie une *liste des fournisseurs de certification reconnus*. Vous y trouverez de plus amples informations concernant les fournisseurs ainsi que la signature électronique.

6 Les réponses ou décisions de l'EiCom ne me seront-elles dorénavant plus transmises par courrier postal ?

En principe, l'EiCom continuera de notifier ses décisions par envoi postal recommandé. Toutefois, si l'une des parties le souhaite, l'envoi peut aussi se faire via une plateforme de messagerie électronique reconnue, à condition toutefois que vous soyez enregistré en tant que particulier ou entreprise auprès d'une telle plateforme. L'enregistrement atteste que vous êtes un destinataire.

Vous trouverez la liste des plateformes reconnues à l'adresse : <https://www.bj.admin.ch/bj/de/home/staat/rechtsinformatik/e-uebermittlung.html>

7 Où puis-je trouver d'autres informations à ce propos ?

Voici une sélection de pages Internet et articles proposant de plus amples informations sur la transmission électronique des données juridiques, les plateformes de messagerie électroniques et la signature électronique :

Communication électronique des écrits aux autorités :

https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Publikationen_Dienstleistungen/Elektronischer_Rechtsverkehr_mit_Behorden.html

<https://www.bk.admin.ch/themen/egov/03990/index.html?lang=de>

Transmission électronique :

<https://www.bj.admin.ch/bj/de/home/staat/rechtsinformatik/e-uebermittlung.html>

Signature électronique :

<https://www.sas.admin.ch/sas/de/home/akkreditiertestellen/akkrstellensuchesas/pki.html>

Article consacré au sujet (en allemand uniquement) :

http://www.peterguyan.ch/dateien/ELRV_Guyan_Huber.pdf

PrivaSphere :

<https://www.privasphere.com/hp/index.php?id=272&L=1>